



Desistement avant signature

Par **stlstl**, le **27/05/2010** à **22:22**

Bonjour,

J'ai été acceptée pour un emploi en CDD (un mois renouvelable une fois) dans une entreprise privée type SAS. Je dois signer le contrat mardi, jour du début de ma période de travail. Je suis cependant passée ce mardi-là pour déposer ma carte vitale (photocopie) et renseigner une fiche d'informations à propos de moi. Cependant, je n'ai encore RIEN signé, pas même cette fiche de renseignements.

Je voudrais savoir si je peux encore me désister sans avoir d'ennuis?

Merci beaucoup d'avance de vos réponses, d'autant plus que cette question est assez urgente compte tenu des délais.

Cordialement,

S.

Par **pepelle**, le **28/05/2010** à **21:13**

Bonsoir

Oui vous pouvez vous désister sans problème puisque juridiquement il n'y a eu aucune signature donc aucun consentement donc aucune formation de contrat.